

~~MINISTÈRE~~~~DES~~~~AFFAIRES CULTURELLES~~SECRETARIAT D'ETAT  
A LA CULTURE

## ARRÊTÉ

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 21 Novembre 1974 ;

## ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les édifices (ou parties d'édifices) des XIXème et XXème siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.- PARIS -

(1er arrondissement) - Bourse du Commerce (en totalité).

- Immeuble moresque, 28, rue de Richelieu (façades et toitures ~~sur~~ rue).

(IVè arrondissement) - Hôtel-de-Ville (façades et toitures) grands escaliers et pièces suivantes avec décor :

- salon d'entrée - grande salle de Fêtes, galerie et salon Lobau, - salons des sciences, arts et lettres - grande salle à manger - galerie des métiers -

- salle du budget - salle des séances et bibliothèque du Conseil de Paris.

(VIè arrondissement) - Immeuble, 26, rue Vavin (façades et toitures).

- Immeuble, 140 bis, rue de Rennes (façades et toitures).

(VIIè arrondissement) - Immeuble, 3, square Rapp (façades et toitures).

- Immeuble, 18, rue Sedillot (façades et toitures).

...../.....

- HAUTE-VIENNE (Suite).

- LIMOGES
  - Musée National Adrien Dubouché (façades et toitures, salle du musée au rez-de-chaussée, escaliers d'honneur et de l'aile droite et salons d'honneur au 1er étage avec leur décor).
  - Ancien pavillon frigorifique (en totalité).
  - Gare des Bénédictins (en totalité).

III - REGION DE LORRAINE.

- MEURTHE-ET-MOSELLE -

- NANCY
  - Eglise Saint-Epvre (en totalité).
  - Immeuble, 2, rue Albin Haller (façades et toitures).
  - Immeuble, 92 bis, quai Claude Le Lorrain (façade et toiture sur rue).
  - Immeuble, 22, rue de la Commanderie (façade et toiture sur rue).
  - Immeuble, 69, avenue Foch (façade et toiture sur rue).
  - Immeuble, 71, avenue Foch (façade et toiture sur rue).
  - Immeuble, 40, cours Léopold (façade et toiture sur rue).
  - Immeuble, 50, cours Léopold (façade et toiture sur rue).
  - Immeuble, 24, rue Lionnois (façades et toitures).
  - Villa Majorelle, 1, rue Louis-Majorelle (en totalité)
  - Immeuble. 1 b<sup>1</sup> Charles V (façades et toitures)

- MEUSE -

- EUVILLE
  - Hôtel-de-Ville (façades et toitures, escalier avec sa rampe et grande salle de l'étage).
- MAUVAGES
  - Fontaine.

- MOSELLE -

- METZ
  - Palais du Gouverneur (façades et toitures).
  - Gare (façade et toiture sur la place Général de Gaulle, à l'exception de la verrière, hall de départ, salon d'honneur et buffet avec leur décor).
  - Hôtel des Postes (façades et toitures).

- VOSGES -

- SENONES
  - Maison, 5, rue du 1er Bataillon (façade et toiture sur rue).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 JAN. 1975

Pour le Ministre et par délégation :  
Le Directeur de l'Architecture



Alain BACQUET